



Bâtir sur un terrain appartenant à sa fille

Par **PAPYLENS62**, le **13/08/2013** à **08:46**

Bonjour, une de mes deux filles me propose de bâtir une maison sur son terrain. Je finance bien sur le projet, mais je voudrai savoir comment faire en cas de décès de mon épouse et moi même. Je voudrai en fait qu'elle reste la propriétaire de la maison. Ma seconde fille ne serait pas lésée car j'ai une seconde maison. Donc ma question est la suivante comment faire pour que ma fille conserve cette maison sans que la seconde ne puisse revendiquer ou faire vendre après notre décès?

Par **janus2fr**, le **13/08/2013** à **08:58**

Bonjour,
En matière d'immobilier, la propriété du terrain l'emporte sur le bâti. Donc toute construction est réputée appartenir au propriétaire du terrain.